

SOC.

PRUD'HOMMES

C.B.

COUR DE CASSATION

Audience publique du **16 janvier 2007**

M. SARGOS, président

Cassation partielle

Pourvoi n° P 05-41.662

Arrêt n° 67 F-D

Aide juridictionnelle totale en demande
au profit de Mme Claude Fouchier.
Admission du bureau d'aide juridictionnelle
près la Cour de cassation
en date du 15 décembre 2005.

REPUBLIQUE FRANCAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS

LA COUR DE CASSATION, CHAMBRE SOCIALE, a rendu
l'arrêt suivant :

Statuant sur le pourvoi formé par Mme Claude Fouchier,
domiciliée Rabalot, 79500 Saint-Martin-lès-Melle,

contre l'arrêt rendu le 1er février 2005 par la cour d'appel de Poitiers
(chambre sociale), dans le litige l'opposant à Mme Ségolène Royal,
domiciliée 28 avenue Duquesne, 75007 Paris,

défenderesse à la cassation ;

Vu la communication faite au procureur général ;